

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

publié le 8/10/24

mis en ligne le 10/10/24

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 20 septembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Thierry BAILLIET, Mme Joëlle BIARD, M. Xavier BIDAN, , Mme Olivia BOULANGER, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Viviane DUPEUX, Mme Michèle ELIE, Mme Mireille FAYARD, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Patrick GUERIDE, M. Christophe LAVAUD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Henri LECLERE, , Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Michel SAUVAGE, Mme Corinne TONDUF, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Guillaume VIENNOIS.

Etaient excusés : Mme Célia BOIRON, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Ludvine CHATENET, M. Benoît LASCOUX, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Claire MORY, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Philippe BAYOL à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Michel PASTY à Mme Michèle ELIE, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 9

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 46

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Pierre AUGER

ENGAGEMENT FINANCIER : CREATION D'UNE STATION DE NEUTRALISATION SUR LE CAPTAGE DE ST VALERY – COMMUNE DE ST VAURY

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Le captage de St Valéry sur la commune de St Vaury assure la distribution de l'eau potable sur la moitié de son territoire et notamment sur sa partie Ouest. Ce captage assure la distribution pour environ 300 abonnés dont le CHS de La Valette si nécessaire et le lycée professionnel. Cette eau brute produite par ce captage est acide pour un Ph d'environ 5.5. Afin de ne pas dégrader les canalisations chez les

abonnés, il est nécessaire de mettre en place une unité de neutralisation pour ces captages. L'objectif sanitaire consiste à produire une eau de bonne qualité au robinet du consommateur.

Cette station de neutralisation assurera également une distribution d'eau de bonne qualité pour le lycée professionnel. Une station était prévue sur le lycée, mais les coûts de cette construction étant particulièrement élevés pour un seul abonné, ce projet a été abandonné dans le courant de l'année 2024, au profit de la réalisation de la station de traitement du captage de St Valéry.

Les eaux du captage de St Valéry se déversent et sont stockées dans le réservoir du Mont avant distribution. L'opération constituera en la réalisation d'une station de traitement à filtres ouverts avec installation en sortie de traitement, d'une désinfection avec javel. Cette eau traitée sera stockée dans le réservoir du Mont avant distribution, seul le village de La Gasne sera desservi avant stockage.

La qualité du traitement permettra d'obtenir des eaux présentant un équilibre calco-carbonique.

Les valeurs PH, TAC (Titre Alcalimétrique Complet) et TH (Titre Hydrotimétrique de l'eau) doivent être mesurées et analysées pour obtenir un équilibre de l'eau, lui donnant des caractéristiques non agressives et non entartrantes.

Le traitement permet de reminéraliser ces eaux corrosives et d'abaisser leur teneur en acide carbonique. La filtration sur calcaire est le procédé le mieux adapté aux petites et moyennes installations (pour notre projet env. 200m3/j de production) car il correspond aux objectifs sanitaires, et son exploitation est peu contraignante. Sur cette station, il sera utilisé un calcaire terrestre.

Outre les objectifs de qualité des eaux distribuées, la neutralisation de l'eau potable endiguera la dégradation des réseaux de distribution et des réseaux privés en cuivre, permettant d'améliorer la qualité de l'eau chez les abonnés.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT	DETR	221 134,00	40%		
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		55 283,50	10%		
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE		165 850,50	30%		
TOTAL DES subventions publiques		442 268,00	80%		
Financement privé (don, leg, souscription, mécénat...)					
Autofinancement		110 567,00	20%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL		552 835,00 €	100%		

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

CREDIT BUDGETAIRE A AFFECTER A L'OPERATION							
Budget	Section	Objet	Chapitre	Compte	Service	Code gestionnaire	Montant
40010	2313		23		Bureau études	022	552 835,00€ HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'approuver le plan de financement définitif de cette opération,
- D'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Par délégation du Président

Le 1^{er} Vice-Président


Eric BODEAU



Le secrétaire de séance


Pierre AUGER